



Avis de Course

Epreuve : Open de Montereau

Support / Classe : Dériveurs double et solitaire D3 à D6

Grade : 5A

Date : 9 au 10 juin 2012

Lieu : Montereau Plan d'eau : Montereau – Cannes-Ecluse

Autorité Organisatrice : CSM Voile 77015

1. **La régata sera régie par :**
 - Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile 2009 / 2012**,
 - Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables
2. **Publicité :** En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice
3. **Admissibilité et Inscriptions :**
 1. La régata est ouverte à tous les dériveurs doubles et solitaires des classes D3 à D6
 2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Leur **licence FFVoile** valide portant le cachet médical et une autorisation parentale pour les mineurs,
 - L'autorisation de port de publicité,
 - Le certificat de jauge ou de conformité.Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant initial de 1,5 million d'euros.
4. **Droits à payer :** Sans objet
5. **Programme :**
 - Confirmation des inscriptions Le 9 juin 2012 **de 9h00 à 14 h00.**
 - Signal d'avertissement de la première course : **14 heures 30 le 9 juin 2012**
 - Signal d'avertissement de la première course : **10h30 le 10 juin 2012**
 - Nombre de course maximum : **8**
 - Remise des prix prévue : Le 10 juin 2012 à 17h00
6. **Jauge : Sans objet**
7. **Instructions de Course :**
 - Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.
8. **Responsabilité :**
 - Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.
9. **Composition du Corps Arbitral :**

Président du Comité de Course : Patrick VILAIN
Président du Jury: Christyanne BRAYE-WEPPE
10. **Informations complémentaires :** Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :
 - **Patrick Vilain**
☎ : 01.64.37.43.59 📄 : 06.64.95.28.21. 💻 : pat.vilain@free.fr

ACCES :

VOIR SITE DU CLUB : <http://asso.ffv.fr/csmvoile>